

CADRE DE L'OIE EN FAVEUR DE LA SANTÉ DE LA FAUNE SAUVAGE

« PROTÉGER LA SANTÉ DE LA FAUNE SAUVAGE POUR ATTEINDRE L'OBJECTIF 'UNE SEULE SANTÉ' »

OBJET DU PRÉSENT DOCUMENT

Ce document décrit la manière dont l'OIE peut renforcer les stratégies « Une seule santé » grâce à un Cadre en faveur de la santé de la faune sauvage. Ce cadre répond à un besoin mondial de mieux gérer les risques associés aux maladies émergentes à l'interface homme-animal-écosystèmes, tout en protégeant la faune sauvage.

L'approche décrite dans ce cadre est en ligne avec le mandat de l'OIE, qui est la principale organisation internationale dans le domaine de la santé animale. Elle reconnaît que la santé animale (animaux sauvages et domestiques), l'équilibre des écosystèmes et la biodiversité contribuent à atteindre l'objectif « Une seule santé ».

Les actions concrètes visant à atteindre un objectif global sont décrites dans ce document. Elles doivent être développées au sein d'un programme de travail structuré décrivant la gestion, les ressources requises, les partenariats et les résultats escomptés. La mise en œuvre serait progressive et s'appuierait sur les outils, les réseaux et les systèmes existants de l'OIE. À court terme, l'accent serait mis sur les activités pour lesquelles l'OIE est la plus forte, possède de l'expérience et peut apporter une valeur ajoutée la plus immédiate.

Ce cadre a deux objectifs principaux - gérer le risque d'émergence de maladies à l'interface homme-animal-

écosystèmes et protéger la santé de la faune sauvage. Dans le contexte de l'émergence de maladies, la faune sauvage est souvent considérée comme représentant une menace, mais elle constitue une ressource vitale, qui apporte des services écosystémiques essentiels et constitue une source de biodiversité. La faune sauvage est également menacée par l'émergence de maladies. La gestion du risque d'émergence de maladies et la protection de la santé de la faune sauvage doivent être complémentaires. Les deux objectifs ne doivent pas être considérés comme s'excluant mutuellement.

L'adhésion des parties prenantes est essentielle et il convient de prendre en considération la grande diversité des attitudes à l'égard de la faune sauvage lorsqu'on œuvre à des objectifs à long terme réalistes.

Le cadre ne positionne pas l'OIE comme la principale autorité internationale en matière de conservation et il ne décrit pas un objectif qui pourrait être atteint par l'OIE à elle seule ; une action multilatérale collective et coordonnée est requise.

Etant donné que la situation est dynamique et évolue rapidement, la flexibilité est importante. Ce document est un point de départ pour une stratégie à plus long terme.

INTRODUCTION

L'OIE possède près de 100 ans d'expérience de travail à l'interface homme-animal-écosystèmes, visant à réduire les menaces liées aux maladies. L'organisation est la seule à avoir pour mandat « d'améliorer la santé animale dans le monde » et représente les intérêts des Services vétérinaires nationaux de 182 Pays membres.

Rien ne peut remplacer l'expérience. Au cours du siècle dernier, l'OIE a abordé ses objectifs dans un monde en constante évolution. Elle s'est développée grâce à un cycle d'apprentissage et d'amélioration continue. Aucune tâche n'a été trop importante. Initialement, la peste bovine, maladie dévastatrice affectant la faune sauvage et le bétail, a été l'élément déclencheur de la création de l'OIE en 1924. La déclaration de statut indemne mondial de peste bovine en 2011 a démontré l'engagement indéfectible de l'OIE dans des objectifs ambitieux à long terme, et la réalisation de ceux-ci. Indépendante des Nations Unies, l'OIE reste flexible souple et capable de s'adapter rapidement aux changements.

La fréquence accrue des événements de maladies émergentes (auxquels sont associés des risques de pandémie), l'accélération de la perte de biodiversité et la compréhension du fait que l'émergence de maladies est influencée par la nature des interactions entre l'homme, les animaux et l'environnement mettent en évidence un besoin urgent de renforcer les stratégies « Une seule santé ».

Le concept « Une seule santé » fait partie intégrante des travaux de l'OIE, soutenu par des initiatives trans-sectorielles portant sur la préparation aux pandémies et sur la résistance aux agents antimicrobiens, ainsi que par des initiatives visant à lutter contre les maladies zoonotiques telles que la rage, la tuberculose, l'infection par les virus de l'influenza et la brucellose. Ce concept est abordé grâce à des partenariats, notamment celui de l'alliance Tripartite (OMS, FAO et OIE) et plus récemment de l'alliance Tripartite+ (qui intégrera également le PNUE). **Pour répondre aux tendances mondiales concernant l'émergence de maladies et la perte de biodiversité, il est**

convenu qu'il est nécessaire de renforcer de toute urgence la composante faune sauvage dans le cadre d'une approche « Une seule santé ».

Les bases permettant de créer un cadre en faveur de la santé de la faune sauvage de l'OIE existent. La santé de la faune sauvage et sa relation avec le concept « Une seule santé » ont été supervisées par le Groupe de travail de l'OIE sur la faune sauvage, qui a été créé il y a 25 ans. Au niveau régional, l'OIE s'appuie sur un réseau de Centres collaborateurs de l'OIE, spécialisés dans les questions relatives à la faune sauvage et aux concept « Une seule santé » ; au niveau national, l'OIE bénéficie du soutien d'un réseau mondial de Points focaux nationaux de l'OIE pour la faune sauvage ; et la transparence internationale pour les événements de maladies chez la faune sauvage repose sur WAHIS-wild.

L'OIE collabore sur les questions relatives à la santé de la faune sauvage avec un certain nombre de partenaires, dont l'UICN, le secrétariat de la CBD et la CITES. En tant qu'organisme de normalisation international pour ce qui a trait au commerce des animaux et des produits d'origine animale, l'OIE est bien placée pour élaborer des orientations et des normes visant à gérer les risques de maladie liés au commerce légal de faune sauvage et des produits qui en sont issus, tandis que la CITES est en charge de la réglementation du commerce des espèces menacées. S'agissant des activités illégales, l'OIE renforce les relations entre les Services vétérinaires et les autorités chargées de l'application de la loi, grâce à son partenariat avec INTERPOL.

Les Services vétérinaires nationaux interagissent avec la faune sauvage à des degrés divers dans les différentes parties du monde, souvent en partenariat avec d'autres acteurs gouvernementaux et non gouvernementaux. Le cadre décrit dans ce document vise à promouvoir, affirmer et soutenir le rôle central que joue l'OIE au niveau mondial dans l'établissement des orientations pour les approches « Une seule santé », et qu'ont les Services vétérinaires dans la mise en œuvre de ces approches au niveau national.

Le Cadre en faveur de la santé de la faune sauvage est en accord avec le mandat de l'OIE et étroitement aligné sur les objectifs de ses 6^e et 7^e (projet) Plans stratégiques,

notamment pour ce qui a trait à la collaboration avec des partenaires de secteurs multiples, la réponse fondée sur la science aux besoins des Membres, et le renforcement de la gouvernance des données.

Atteindre l'objectif ambitieux de protéger la santé de la faune sauvage pour parvenir à « Une seule santé », nécessitera des efforts concertés, en vue d'objectifs communs, de la part de nombreux acteurs différents (organisations internationales, ONG, gouvernements, entités du secteur privé et d'autres communautés appartenant à divers secteurs). L'OIE devra renforcer ses relations avec les partenaires existants et identifier de nouveaux partenaires, tout en précisant clairement son rôle et ses valeurs. Étant donné que des acteurs variés auront des intérêts différents, une défense des intérêts, un partenariat et une compréhension mutuelle seront nécessaires pour assurer une action multisectorielle coordonnée à l'interface homme-animal-écosystèmes.

Il sera important de mettre en exergue les opportunités qu'offre aux différentes parties prenantes un Cadre en faveur de la santé de la faune sauvage (notamment des bénéfiques en matière de santé publique, et pour la santé animale et le bien-être animal). Pour les principales parties prenantes des Services vétérinaires, les bénéfiques comprennent la réduction des risques que représentent les maladies émergentes pour le bétail, et la diminution des perturbations affectant les chaînes d'approvisionnement et le commerce, en réduisant les risques de pandémies futures.

L'élaboration de ce Cadre de l'OIE en faveur de la santé de la faune sauvage est le fruit d'une collaboration impliquant des contributions du personnel de l'OIE du Siège et des Régions, du Groupe de travail de l'OIE sur la faune sauvage, de partenaires internationaux, des Délégués de l'OIE et des Points focaux nationaux de l'OIE pour la faune sauvage, et il intègre les points de vue et les attentes des Membres de l'OIE (recueillis par le biais d'une enquête et de deux webinaires mondiaux auxquels ont participé plus de 350 parties prenantes). Cette version est la version finalisée prenant en compte les commentaires complémentaires des partenaires de l'OIE et les derniers commentaires du Groupe de travail de l'OIE sur la faune sauvage.

CONTEXTE

La faune sauvage est essentielle au maintien des services écosystémiques. Ainsi, des animaux tels que les chauves-souris, souvent considérées comme des porteurs de virus mortels, sont en fait des espèces essentielles dans de nombreux écosystèmes à travers le monde. Intervenant dans la dispersion de graines, la pollinisation et le contrôle des populations d'insectes, les plus de 1 400 espèces de chauves-souris vivant sur la planète jouent un rôle vital dans le maintien d'écosystèmes en bonne santé et

fonctionnels, offrant des avantages substantiels à l'homme. La disparition de certaines de ces espèces, due à des agents pathogènes mortels ou à d'autres facteurs (par exemple, des activités humaines et des événements naturels) aurait d'importantes répercussions écologiques, socio-économiques et sur la santé au niveau mondial. La taille des populations d'espèces de vertébrés sauvages - mammifères, oiseaux, reptiles, amphibiens et poissons - a diminué de 52 % au cours des 40 dernières années¹. Un

¹ [Living Planet Report. WWF. 2014](#)

rapport récent a montré qu'un million d'espèces sauvages animales et végétales sont aujourd'hui menacées d'extinction, pour beaucoup au cours des prochaines décennies, ce qui représente plus que jamais auparavant dans l'histoire de l'humanité². La santé de la faune sauvage mérite donc un investissement et une attention particulière.

L'homme et les animaux partagent les mêmes écosystèmes et, par conséquent, la santé humaine, la santé animale et la santé environnementale sont liées entre elles. Les agents pathogènes et les maladies ont évolué en même temps que les populations humaines et animales.

La révolution agricole a été une étape importante, que ce soit pour l'homme, les animaux et les agents pathogènes. Pour l'homme, elle a été marquée par l'établissement de communautés sédentaires et en développement, ce qui a conduit à une augmentation de la densité de la population. Les animaux ont été domestiqués, ont vécu en étroit contact avec les humains et les ont accompagnés. Ces facteurs ont offert aux agents pathogènes une occasion exceptionnelle d'évoluer et de se propager. Durant des millénaires, les agents pathogènes ont franchi les barrières d'espèces, de l'homme aux animaux et inversement. Les interactions accrues entre l'homme, la faune sauvage et les animaux domestiques (résultant de la croissance démographique, des activités humaines et de modèles de consommation non durables) ont exercé une pression sans précédent sur les mécanismes d'émergence de maladies. Pour les 20 dernières années, la majorité (60,3 %) des maladies infectieuses émergentes affectant l'homme avaient une origine animale et la majorité d'entre elles (71,8 %) provenaient de la faune sauvage. Les maladies infectieuses émergentes affectent également les animaux domestiques et la faune sauvage.

Bien que les principaux facteurs d'émergence des maladies soient généralement acceptés, les cycles de vie et les dynamiques de nombreux agents pathogènes émergents ne sont pas encore totalement compris. De ce fait, des études continues, scientifiques, socio-économiques et anthropologiques devront accompagner l'élaboration de stratégies de gestion et d'atténuation des risques. Les systèmes de surveillance des agents pathogènes présents dans la faune sauvage sont d'une importance fondamentale

pour comprendre, prévenir et contrôler la propagation des agents pathogènes à l'interface homme-bétail-faune sauvage.

Le commerce et l'exploitation non réglementés de la faune sauvage ont été identifiés comme étant des facteurs de risque pour l'émergence et la propagation de maladies. Le commerce des espèces sauvages est diversifié, hautement complexe et offre des opportunités, tout en créant des risques. Les espèces de faune sauvage constituent une source importante de protéines et de revenus pour les communautés locales et rurales vulnérables. Pourtant,

Quels sont les facteurs qui favorisent l'émergence de zoonoses ?
(maladies transmises des animaux à l'homme)

The infographic consists of five circular icons with text labels and target symbols:

- Déforestation et autres modifications de l'utilisation des terres**: Shows a person cutting a tree.
- Commerce illégal et mal réglementé de la faune sauvage**: Shows a person with a cage containing a bird.
- Intensification de l'agriculture et de l'élevage**: Shows a person standing in a field with chickens.
- Résistance aux agents antimicrobiens**: Shows a microorganism with arrows labeled 'antibiotiques' pointing towards it.
- Changement climatique**: Shows a dead tree.

Source: UNEP Frontiers 2016 Report

#COVID19

UN
environnement
programme

l'exploitation non durable et non dénuée de risques de la faune sauvage peut représenter une menace pour la santé animale et le bien-être animal, tout en contribuant à l'appauvrissement de la biodiversité et au déclin des espèces, ainsi qu'à l'épuisement des ressources naturelles dans le monde entier, conduisant à de graves problèmes de santé publique.

Les Services vétérinaires sont l'Autorité nationale compétente chargée de veiller à la santé animale et au bien-être animal et sont souvent un élément essentiel de la gestion des maladies zoonotiques. Ils peuvent jouer un rôle central dans la réduction du risque d'émergence des maladies et de leur propagation à l'interface homme-animal-écosystème. Les Services vétérinaires peuvent améliorer la détection précoce des maladies dans la faune

² [IPBES Global Assessment Report on Biodiversity and Ecosystem Services Report, 2019.](#)

sauvage, grâce à des systèmes de surveillance solides, à des échanges commerciaux de faune sauvage dénués de risques et au maintien de la santé de la faune sauvage, afin de soutenir des écosystèmes en bonne santé. Toutefois, nombre de Services vétérinaires dans le monde ne disposent pas actuellement des capacités et des ressources, ni des réglementations appropriées et des cadres de collaboration multisectorielle dans le contexte d'une approche « Une seule santé », pour exploiter leur potentiel dans ce domaine.

L'Organisation mondiale de la santé animale a un rôle unique à jouer en traitant les menaces mondiales pour la santé animale, en travaillant avec ses 182 Membres, représentés par les Services vétérinaires nationaux, pour fixer des objectifs ambitieux et pour travailler à les atteindre, en partageant les connaissances, en établissant des normes internationales, en défendant les intérêts, en mobilisant des ressources et en renforçant les capacités, en travaillant avec des partenaires et en impliquant son réseau mondial d'expertise.

Les normes et lignes directrices internationales offrent un cadre mondial pour aider à la mise en place de systèmes solides de surveillance et de gestion de la santé de la faune sauvage aux niveaux régional, national et local, et pour guider les Services vétérinaires et leurs partenaires. Ces systèmes apportent un soutien à la mise en œuvre de bonnes pratiques pour réduire les risques de maladies dans le contexte du commerce de faune sauvage et de la chaîne d'approvisionnement.

Un Cadre de gestion en faveur de la santé de la faune sauvage est requis pour : (i) acquérir les connaissances et

renforcer la sensibilisation au sein des Services vétérinaires nationaux, quant à leur rôle dans une meilleure protection de la santé de la faune sauvage et (ii) renforcer les capacités des Membres de l'OIE pour la détection précoce des agents pathogènes présents dans la faune sauvage, les systèmes de surveillance et de gestion de la faune sauvage, la gestion de l'information, l'appréciation du risque, et la mise en œuvre de mesures d'atténuation du risque. Ce cadre aidera à la création d'un environnement propice et favorisera les partenariats durables entre les Services vétérinaires, les autorités de gestion de la faune sauvage et les autres partenaires concernés, de la santé publique, de la conservation de la faune sauvage, d'organismes scientifiques universitaires et du secteur de l'environnement.

Les coûts des investissements dans des systèmes et des réseaux de surveillance appropriés et dans la gestion sanitaire de la faune sauvage ne sont pas négligeables, mais les coûts et les risques en s'abstenant sont beaucoup plus importants, tant du point de vue de la santé publique que du point de vue de la conservation. Par conséquent, une action mondiale coordonnée est plus que jamais nécessaire, sans délai, pour veiller à ce que la santé de la faune sauvage soit réellement et pleinement intégrée dans les discussions relatives au concept « Une seule santé », avec le secteur environnemental, et qu'elle soit suivie et gérée de manière adéquate, avec la même diligence que la santé des animaux domestiques. Cette action doit tirer partie des succès antérieurs et des enseignements acquis lors des décennies passées, et aborder sans retenue les problèmes et les défis et en tirer des enseignements.

APPROCHE

L'objectif général de ce Cadre est de « protéger la santé de la faune sauvage dans le monde pour atteindre l'objectif « Une seule santé ».

Cet objectif permettra de réduire les effets négatifs des maladies sur la santé publique, la santé du bétail, les populations de faune sauvage et le bien-être animal, tout en préservant les services écosystémiques qu'offre la faune sauvage.

Cet objectif général s'appuie sur deux objectifs principaux :

1. Le premier est axé sur le concept « Une seule santé », et vise à améliorer les capacités des Membres de l'OIE à gérer le risque d'émergence d'agents pathogènes dans la faune sauvage et de transmission à l'interface homme-animal-écosystème, tout en prenant en compte la protection de la faune sauvage.

Cet objectif vise à renforcer les capacités à comprendre, détecter et gérer l'émergence de maladies à l'interface homme-animal, tout en reconnaissant la valeur que représente la faune sauvage dans le soutien à des

écosystèmes équilibrés. Il est axé sur les risques de maladie qui résultent des interactions entre les humains, les animaux (sauvages et domestiques) et l'environnement.

2. Le deuxième objectif vise à aider les **Membres de l'OIE à améliorer les systèmes de surveillance, la détection précoce, la déclaration et la gestion des maladies de la faune sauvage**. Cet objectif est axé sur la protection de la santé de la faune sauvage par le biais du suivi des maladies, de la détection précoce des menaces sanitaires et la transformation des données mondiales relatives aux maladies animales (déclarées à l'OIE par ses Pays membres) en un outil pouvant être utilisé pour mieux gérer la santé de la faune sauvage. Les déterminants de la santé de la faune sauvage vont au-delà des événements de maladies infectieuses, mais les maladies de la faune sauvage peuvent constituer une menace pour la santé de ladite faune et la biodiversité et peuvent être un indicateur d'écosystèmes en mauvaise santé. Bien que l'OIE se concentre sur les maladies, il sera nécessaire qu'elle travaille avec des

partenaires afin que les maladies de la faune sauvage soient mieux intégrées dans la santé globale de la faune sauvage et des écosystèmes.

Pour atteindre ces objectifs, un ensemble coordonné d'actions sera mis en œuvre afin de : 1. Favoriser la collaboration multisectorielle pour renforcer la surveillance des maladies et la gestion de la santé de la faune sauvage ; 2. Créer un environnement propice, afin de promouvoir le rôle des Services vétérinaires dans la gestion sanitaire de la faune sauvage ; 3. Sensibiliser aux voies de risque et aux

bonnes pratiques en matière de gestion de la santé de la faune sauvage et de gestion selon une approche « Une seule santé ».

Une théorie du changement a été élaborée pour décrire la manière dont l'OIE pourrait mieux intégrer la santé de la faune sauvage dans les stratégies « Une seule santé » en s'appuyant sur ses outils, réseaux et partenariats existants et en les améliorant. La théorie du changement et la liste détaillée des modules de travail sont présentées en annexes 1 et 2

CADRE DE L'OIE EN FAVEUR DE LA SANTÉ DE LA FAUNE SAUVAGE

MANDAT DE L'OIE

L'Organisation mondiale de la santé animale vise à améliorer la santé animale dans le monde

OBJECTIF GÉNÉRAL DU CADRE EN FAVEUR DE LA SANTÉ DE LA FAUNE SAUVAGE

Protéger la santé de la faune sauvage dans le monde pour atteindre l'objectif "une seule santé"

OBJECTIF 1

Les Membres de l'OIE améliorent leurs capacités à gérer le risque d'émergence d'agents pathogènes dans la faune sauvage et de transmission à l'interface homme-animal-écosystème, tout en prenant en compte la protection de la faune sauvage

OBJECTIF 2

Les Membres de l'OIE améliorent les systèmes de surveillance, la détection précoce, la déclaration et la gestion des maladies de la faune sauvage

PRODUCTION 1

Renforcement de la collaboration multisectorielle dans le cadre d'une approche "Une seule santé", et des capacités des systèmes de gestion, de suivi et de surveillance de la santé de la faune sauvage

PRODUCTION 2

Promotion d'un environnement politique, stratégique et scientifique, permettant aux Services vétérinaires de mettre en œuvre un suivi et une gestion efficaces de la santé de la faune sauvage

PRODUCTION 3

Accroissement de la sensibilisation et de la connaissance des voies de risque et des bonnes pratiques en matière de gestion de la santé des animaux sauvages et de gestion selon une approche "Une seule santé"



Production 1

Promotion de la coordination et de la collaboration multisectorielles



Production 2

Renforcement des capacités en matière de gestion de la santé de la faune sauvage



Production 3

Amélioration de la qualité du recueil, de la communication, de l'analyse et de l'utilisation des données



Production 4

Mise à jour et développement des lignes directrices, des normes et des stratégies de réduction des risques



Production 5

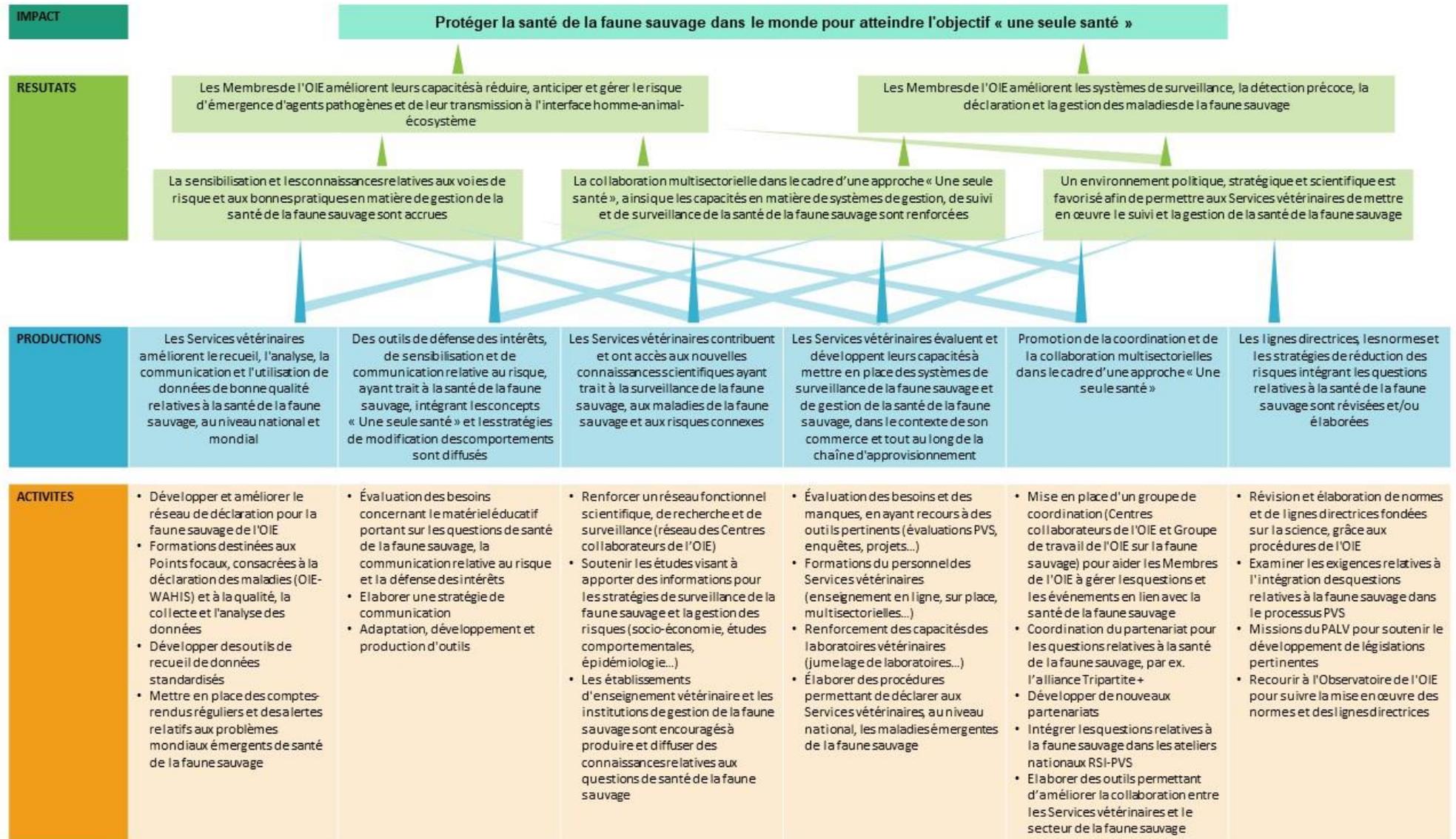
Développement et diffusion des connaissances scientifiques



Production 6

Production et diffusion d'outils de sensibilisation et de défense des intérêts





ANNEXE 1 – ACTIVITÉS / OPPORTUNITÉS DÉTAILLÉES POUR LES INVESTISSEMENTS PAR LES PARTENAIRES RESSOURCES

DÉFINITIONS DE TRAVAIL À L'APPUI DE CE CADRE (NB. CERTAINES DÉFINITIONS SONT DIRECTEMENT TIRÉES DE NORMES INTERNATIONALES EXISTANTES ; D'AUTRES SERONT AFFINÉES, SUITE AUX ACTIVITÉS DÉCRITES DANS LE PRÉSENT DOCUMENT)

- **AUTORITÉ COMPÉTENTE** : désigne l'Autorité vétérinaire ou toute autre autorité gouvernementale d'un État membre ayant la responsabilité de mettre en œuvre les mesures relatives à la préservation de la santé et du bien-être des animaux, de gérer les activités de certification vétérinaire internationale et d'appliquer les autres normes et recommandations figurant dans le Code terrestre, ainsi que dans le Code sanitaire pour les animaux aquatiques de l'OIE, ou d'en superviser l'exécution sur l'ensemble du territoire national, et présentant les compétences nécessaires à cet effet. [*Code sanitaire pour les animaux terrestres de l'OIE* (édition 2019)].
- **SERVICES ECOSYSTEMIQUES** : désigne les contributions directes et indirectes des écosystèmes au bien-être de l'homme. Ils contribuent directement ou indirectement à notre survie et notre qualité de vie. Les services écosystémiques peuvent être distingués en quatre catégories principales : approvisionnement, services de régulation, habitat et services culturels. [TEEB]
- **MALADIE EMERGENTE** : désigne une nouvelle apparition, chez un animal, d'une maladie, d'une infection ou d'une infestation ayant des répercussions significatives sur la santé animale ou humaine et résultant : (1) de la modification d'un agent pathogène connu ou de sa propagation à une nouvelle aire géographique ou à une nouvelle espèce, ou (2) d'un agent pathogène non identifié antérieurement ou d'une maladie diagnostiquée pour la première fois [*Code sanitaire pour les animaux terrestres de l'OIE* (édition 2019)].
- **NORMES INTERNATIONALES de l'OIE** : fait référence aux deux Codes (Code sanitaire pour les animaux terrestres de l'OIE et Code sanitaire pour les animaux aquatiques de l'OIE) et aux deux Manuels (Manuel des tests de diagnostic pour les animaux aquatiques de l'OIE et Manuel des tests de diagnostic et des vaccins pour les animaux terrestres de l'OIE).
- **L'OBSERVATOIRE DE L'OIE** est un mécanisme permettant de suivre la mise en œuvre des normes internationales de l'OIE et de s'assurer qu'elles sont pertinentes et adaptées à l'objectif prévu.
- **GROUPE DE TRAVAIL DE L'OIE SUR LA FAUNE SAUVAGE** : fondé en 1994, il renseigne et conseille l'OIE sur tous les problèmes sanitaires en lien avec les animaux sauvages, qu'ils soient à l'état sauvage ou en captivité. Il rend compte à la Directrice générale de l'OIE qui transmet les rapports, ou les parties pertinentes de ceux-ci, aux Commissions spécialisées de l'OIE appropriées. Il prépare des recommandations et assure une veille scientifique sur de nombreuses publications scientifiques ayant trait à la surveillance et au contrôle des maladies spécifiques à la faune sauvage les plus importantes. Le Groupe de travail est composé de 7 experts scientifiques dans différents domaines, de renommée mondiale. Il tient habituellement une réunion annuelle en présentiel à Paris et se réunit par téléconférence au moins deux fois par an.
- **SURVEILLANCE** : désigne les opérations systématiques et continues de recueil, de compilation et d'analyse des informations zoonosaires, ainsi que leur diffusion dans des délais compatibles avec la mise en œuvre des mesures nécessaires [*Code sanitaire pour les animaux terrestres de l'OIE* (édition 2019)].
- **SYSTÈME DE SURVEILLANCE** : désigne l'utilisation d'une ou de plusieurs composantes de la surveillance pour générer des informations relatives au statut sanitaire de populations animales [*Code sanitaire pour les animaux terrestres de l'OIE* (édition 2019)].
- **CENTRE DE RÉFÉRENCE** peut désigner :
 - Un Laboratoire de référence de l'OIE - dont le mandat principal consiste à fonctionner comme un centre de référence mondial d'expertise sur les agents pathogènes ou les maladies désignés ; ou
 - Un Centre collaborateur de l'OIE - dont le mandat principal consiste à fonctionner comme un centre mondial de recherche, d'expertise, de normalisation des techniques et de diffusion des connaissances relatives à sa spécialité.
- **SERVICES VÉTÉRINAIRES** : désigne les organismes publics ou privés qui assurent la mise en œuvre, sur le territoire d'un pays, des mesures relatives à la préservation de la santé et du bien-être des animaux, ainsi que celle des autres normes et recommandations figurant dans le Code terrestre et le Code sanitaire pour les animaux aquatiques de l'OIE. Les Services vétérinaires sont placés sous la direction et le contrôle directs de l'Autorité vétérinaire. Les organismes, les vétérinaires, les para-professionnels vétérinaires et les professionnels de la santé des animaux aquatiques du

secteur privé sont normalement agréés par l'Autorité vétérinaire ou habilités par elle à accomplir les missions de service public qui leur sont déléguées [Code sanitaire pour les animaux terrestres de l'OIE (édition 2019)].

- **AUTORITÉ VÉTÉRINAIRE :** désigne l'autorité gouvernementale d'un État membre, comprenant des vétérinaires et d'autres professionnels et para-professionnels, ayant la responsabilité de mettre en œuvre les mesures relatives à la préservation de la santé et du bien-être des animaux, de gérer les activités de certification vétérinaire internationale et d'appliquer les autres normes et recommandations figurant dans le Code terrestre, ou d'en superviser l'exécution sur l'ensemble du territoire national, et présentant les compétences nécessaires à cet effet [Code sanitaire pour les animaux terrestres de l'OIE (édition 2019)].
- **FAUNE SAUVAGE :** désigne les animaux féraux, les animaux sauvages captifs et les animaux sauvages. Un **animal féral** est un animal appartenant à une espèce domestiquée ne vivant plus sous surveillance ni sous contrôle direct par l'homme. Un **animal sauvage captif** est un animal dont le phénotype n'a pas été significativement modifié par sélection due à l'homme, mais qui vit en captivité ou sous une autre forme de surveillance ou de contrôle direct par l'homme (y compris les animaux détenus dans des parcs zoologiques et les animaux de compagnie). Un **animal sauvage** désigne un animal dont le phénotype n'a été modifié par aucune sélection due à l'homme et qui vit indépendamment de toute surveillance ou de tout contrôle direct par l'homme [Code sanitaire pour les animaux terrestres de l'OIE (édition 2019)].
- La **SANTÉ DE LA FAUNE SAUVAGE** est un concept pluridisciplinaire et concerne des facteurs de stress multiples qui affectent la faune sauvage. La santé de la faune sauvage peut être appliquée aux individus, aux populations et aux écosystèmes, mais les caractéristiques déterminantes sont de savoir si une population peut faire face de manière appropriée aux stress et se maintenir. (Définition tirée de l'article *Promoting Wildlife Health or Fighting Wildlife Disease: Insights from history, philosophy*)
- **GESTION DE LA SANTÉ DE LA FAUNE SAUVAGE :** désigne un système conçu pour optimiser la santé physique et comportementale et le bien-être de la

faune sauvage, ainsi que les écosystèmes dont elle dépend. La gestion de la santé de la faune sauvage recouvre la prévention, le traitement et le contrôle des maladies et troubles divers touchant les animaux à l'échelle individuelle, des populations, ou des communautés écologiques, incluant également l'enregistrement des maladies, blessures, cas mortels, par le biais d'une surveillance ciblée, la gestion durable de la faune sauvage et les interventions pour favoriser la santé de la faune sauvage, le cas échéant [adapté de la définition de la gestion de la santé animale de l'OIE [Code sanitaire pour les animaux terrestres de l'OIE (édition 2019)]].

- **COMMERCE ET UTILISATION DE LA FAUNE SAUVAGE :** désigne les échanges commerciaux et non-commerciaux relatifs à la faune sauvage et aux plantes - vivantes ou mortes - et de tous les produits qui en sont issus, ainsi que leur utilisation et leur consommation par les consommateurs, qui couvrent notamment les animaux de travail, la viande de brousse, les collections, le transport, la délocalisation, le transfert, le tourisme, la capture, la recherche, la manipulation, l'élevage, la commercialisation et l'abattage.
- La **CHAÎNE DE VALEUR DE LA FAUNE SAUVAGE** est composée de groupes de personnes liées par une activité en vue de l'approvisionnement d'une marchandise spécifique. Elle intègre l'ensemble des activités (y compris les processus à valeur ajoutée) et des relations (règles pour les interactions / de gouvernance) associées à la production, au prélèvement, à l'échange, au transport et à la distribution de la faune sauvage, et aux produits et sous-produits qui en sont issus. [*a value chain approach to animal diseases risk management* (une approche de la chaîne de valeur pour la gestion des risques liés aux maladies animales) - FAO, 2011]
- La **CHAÎNE D'APPROVISIONNEMENT DE FAUNE SAUVAGE** est un lien unissant toutes les parties, ressources, entreprises et activités impliquées dans la commercialisation ou la distribution, lien grâce auquel la faune sauvage et les sous-produits qui en sont issus arrivent jusqu'à l'utilisateur final³.
- **ZOONOSE :** désigne une maladie infectieuse due à un agent pathogène (un agent infectieux, tel qu'une bactérie, un virus, un parasite ou un prion) qui se propage entre les animaux et les humains.

³ <https://keydifferences.com/difference-between-supply-chain-and-value-chain.html>

ACRONYMES

Acronyme	Nom
CBD	Convention sur la diversité biologique
CCHF	Fièvre hémorragique de Crimée-Congo (<i>Crimean–Congo hemorrhagic fever</i>)
CITES	Convention sur le Commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction (<i>The Convention on International Trade in Endangered Species of Wild Fauna and Flora</i>)
CPW	<i>Collaborative Partnership on sustainable Wildlife management</i> (Partenariat de collaboration pour la gestion durable de la faune sauvage)
EBO-SURSY	Projet de surveillance du virus Ebola (<i>Ebola Virus Surveillance Project</i>)
EBOV	Virus Ebola (<i>Ebola Virus</i>)
EEC	Évaluations externes conjointes
EIOS	<i>Epidemic Intelligence from Open Sources</i> (Veille épidémiologique à partir de sources ouvertes)
EPT	<i>Emerging Pandemic Threats programme</i> (Programme sur les menaces de pandémies émergentes)
FAO	Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (<i>Food and Agriculture Organisation</i>)
ICFAW	<i>International Coalition for Animal Welfare</i> (Coalition internationale pour le bien-être animal)
MERS	Syndrome respiratoire du Moyen-Orient (<i>Middle East respiratory syndrome</i>)
MOOD	<i>MONitoring Outbreak events for Disease surveillance in a data science context</i> (Suivi des événements de foyers pour la surveillance des maladies dans un contexte de science des données)
NBW	National Bridging Workshop (Ateliers nationaux)
OMS	Organisation mondiale de la santé
ONG	Organisation non gouvernementale
PALV	Programme d'appui à la législation vétérinaire
PFN	Points focaux nationaux de l'OIE
PNUE	Programme des Nations Unies pour l'environnement
PVS	Performance des Services vétérinaires (<i>Performance of Veterinary Services</i>)
RSI	Règlement sanitaire international
RVF	Fièvre de la vallée du Rift (<i>Rift Valley Fever</i>)
SARS	<i>Severe Acute Respiratory Syndrome</i> (Syndrome respiratoire aigu sévère- SRAS)
UICN	Union internationale pour la conservation de la nature et des ressources naturelles
VIH	Virus de l'immunodéficience humaine
WAHIS	Système mondial d'information zoosanitaire (<i>World Animal Health Information System</i>)
WDA	<i>Wildlife Disease Association</i> (Association sur les maladies de la faune sauvage)

OBJECTIF GENERAL

Protéger la santé de la faune sauvage dans le monde pour atteindre l'objectif « Une seule santé »

OBJECTIF 1. Les Membres de l'OIE améliorent leurs capacités à gérer le risque d'émergence d'agents pathogènes et de transmission à l'interface homme-animal-écosystème, tout en tenant compte de la protection de la faune sauvage

Résultats	Productions	Activités
Renforcement de la collaboration multisectorielle dans le cadre d'une approche « Une seule santé », et des capacités en matière de systèmes de gestion, de suivi et de surveillance de la santé de la faune sauvage	<p>Production 1 Promotion de la coordination et la collaboration multisectorielles dans le cadre d'une approche « Une seule santé »</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Procéder à une analyse et à une évaluation des besoins des parties prenantes impliquées dans le suivi de la santé de la faune sauvage tout au long de la chaîne de valeur / d'approvisionnement de faune sauvage, et faire le point sur les interactions à haut risque et les bonnes pratiques pour des échanges commerciaux de faune sauvage dénués de risques et une utilisation durable de la faune sauvage
		<ul style="list-style-type: none"> • Analyser les lacunes et les points forts des Centres de référence de l'OIE actuels et pertinents, afin de se servir et de renforcer leur impact en établissant un réseau mondial et dynamique de Centres de référence pour suivre et communiquer des informations relatives aux tendances et aux alertes ayant trait aux questions de santé de la faune sauvage en lien avec le commerce et la chaîne d'approvisionnement de faune sauvage, en coordination avec le Groupe de travail sur la faune sauvage
		<ul style="list-style-type: none"> • Améliorer le fonctionnement des partenariats avec les organisations travaillant sur les questions liées au commerce de faune sauvage, afin qu'elles s'engagent activement dans des activités communes. Impliquer de nouveaux partenaires clés (par exemple, les organismes chargés de l'application de la loi, les ONG travaillant à la conservation, au bien-être animal et au développement international) dans des collaborations pertinentes ayant trait aux questions de santé de la faune sauvage en lien avec le commerce et la chaîne d'approvisionnement de faune sauvage, au niveau mondial et régional
		<ul style="list-style-type: none"> • Favoriser les liens fonctionnels et complémentaires entre les Services vétérinaires et les autorités de gestion de la faune sauvage ou d'autres parties prenantes concernées, afin qu'elles s'engagent activement dans des activités conjointes impliquant une gestion sanitaire en lien avec le commerce et la chaîne d'approvisionnement de faune sauvage
		<ul style="list-style-type: none"> • Diriger et coordonner, au sein de l'alliance Tripartite+ (OMS-FAO-OIE et PNUE), l'élaboration de stratégies visant à renforcer les bonnes pratiques en matière de commerce de faune sauvage dénué de risques et d'utilisation durable de la faune sauvage, comprenant la capture, le transport, la délocalisation, le transfert, la reproduction, l'élevage, la manipulation, l'utilisation (pour l'alimentation, la médecine, le travail), la recherche et la gestion des risques, tout au long des chaînes de valeur / d'approvisionnement de faune sauvage
		<ul style="list-style-type: none"> • Elaborer ou améliorer des mécanismes / outils spécifiques, par exemple dans les domaines de la législation, la réglementation et les exercices de simulation, les ateliers nationaux de connexion RSI-PVS, afin d'accroître la collaboration entre les Services vétérinaires et les autorités de gestion de la faune sauvage ou d'autres parties prenantes clés impliquées dans les questions de santé de la faune sauvage en lien avec le commerce de faune sauvage et sa chaîne d'approvisionnement (par exemple, l'application de la loi)

OBJECTIF 1. Les Membres de l'OIE améliorent leurs capacités à gérer le risque d'émergence d'agents pathogènes et de transmission à l'interface homme-animal-écosystème, tout en tenant compte de la protection de la faune sauvage

Résultats	Productions	Activités
		<ul style="list-style-type: none"> Favoriser la collaboration au niveau régional avec des partenaires choisis (communautés économiques régionales, organismes sanitaires régionaux, etc.), afin de d'aider à la mise en œuvre des bonnes pratiques identifiées en matière de commerce de faune sauvage dénué de risque et d'utilisation durable de la faune sauvage
	<p>Production 2</p> <p>Les Services vétérinaires évaluent et développent leurs capacités à mettre en place des systèmes de surveillance de la faune sauvage et de gestion de la santé de la faune sauvage, dans le contexte de son commerce et tout au long de la chaîne d'approvisionnement de faune sauvage</p>	<ul style="list-style-type: none"> Réviser les compétences critiques du processus PVS et d'autres composantes du processus PVS, en vue d'intégrer les compétences requises pour un commerce de faune sauvage dénué de risques et une utilisation durable de celle-ci. Collaborer avec l'OMS pour garantir que les outils EEC, PVS et « Une seule santé » restent cohérents et complémentaires.
		<ul style="list-style-type: none"> Par le biais de missions pertinentes dans le cadre du processus PVS (législation), aider les Services vétérinaires à intégrer, dans leurs activités législatives et réglementaires, la gestion de la santé (y compris le bien-être animal) en lien avec le commerce et la chaîne d'approvisionnement de faune sauvage, tout en coopérant avec les autres parties prenantes concernées (secteurs de la santé humaine, de la faune sauvage / environnemental, chargé de l'application de la loi, de l'éducation et de la recherche...)
		<ul style="list-style-type: none"> Réviser le programme de l'OIE des compétences minimales attendues des jeunes diplômés, y compris les « Lignes directrices de l'OIE pour un cursus de formation initiale vétérinaire » et les « Recommandations de l'OIE sur les compétences minimales attendues des jeunes diplômés en médecine vétérinaire pour garantir la qualité des Services vétérinaires nationaux » afin de combler les lacunes en matière de communication relative au risque, d'appréciation du risque, de voies de risque et de stratégies d'atténuation du risque, associés à la gestion de la santé de la faune sauvage en lien avec le commerce et la chaîne d'approvisionnement de faune sauvage, afin de garantir que les diplômés en médecine vétérinaire ont une formation de base optimale
		<ul style="list-style-type: none"> Procéder à une évaluation des besoins de formation des Services vétérinaires en matière de communication relative au risque, d'appréciation du risque, de voies de risque et de stratégies d'atténuation du risque, de gestion de la santé de la faune sauvage, en lien avec le commerce et la chaîne d'approvisionnement de faune sauvage, par le biais d'une révision des rapports du processus PVS, de questionnaires ciblés et de toute autre source de données pertinentes aux niveaux national et régional
		<ul style="list-style-type: none"> Procéder à un examen du matériel de formation existant et des méthodologies de formation pertinentes ayant trait à des sujets choisis, en ayant recours à une approche « Une seule santé », des approches participatives, un engagement communautaire, des méthodologies d'apprentissage destinées aux adultes, des exercices pratiques et de simulation
		<ul style="list-style-type: none"> Élaborer des modules d'apprentissage en ligne / des manuels de formation sur des sujets choisis, en collaboration avec les Centres de référence de l'OIE sur l'éducation / la faune sauvage, avec des partenaires des institutions d'enseignement, destinés aux professionnels vétérinaires, para-professionnels vétérinaires, professionnels de la faune sauvage et au programme d'enseignement vétérinaire
		<ul style="list-style-type: none"> Procéder à des exercices multisectoriels de simulation dans le domaine de la communication des risques, de l'appréciation du risque, des voies de risque et de la gestion des risques de propagation des agents pathogènes entre la faune sauvage, les animaux domestiques et l'homme

OBJECTIF 1. Les Membres de l'OIE améliorent leurs capacités à gérer le risque d'émergence d'agents pathogènes et de transmission à l'interface homme-animal-écosystème, tout en tenant compte de la protection de la faune sauvage

Résultats	Productions	Activités
		<ul style="list-style-type: none"> Organiser des ateliers multisectoriels régionaux et nationaux ayant trait à la chaîne de valeur de la faune sauvage, à la gestion de la santé liée au commerce de faune sauvage et à sa chaîne d'approvisionnement, en ayant recours à des approches participatives et à des exercices de simulation
	<p>Production 3</p> <p>Les Services vétérinaires améliorent le recueil, l'analyse, la communication et l'utilisation de données de bonne qualité relatives à la faune sauvage, au niveau national et régional</p>	<ul style="list-style-type: none"> Impliquer les Points focaux nationaux (PFN) de l'OIE, ainsi que les points de contact des organisations partenaires, afin d'encourager le partage de données multisectorielles (santé de la faune sauvage, tendances relatives au commerce de faune sauvage...), la rationalisation de la communication et le renforcement de la collaboration locale Aider à la rationalisation et la compatibilité des bases de données multisectorielles (par exemple, les données EIOS, WAHIS, CITES, FAO) afin d'améliorer la qualité et l'exhaustivité globales des données, d'éviter d'avoir des comptes-rendus en doublons, d'améliorer l'accès à des données de qualité (déclaration des maladies, tendances relatives au commerce de faune sauvage, identification des espèces...), de réduire la lassitude à l'égard des comptes-rendus et d'améliorer l'analyse des données
Promotion d'un environnement politique, stratégique et scientifique permettant aux Services vétérinaires de mettre en œuvre le suivi et la gestion de la santé de la faune sauvage	<p>Production 4</p> <p>Les lignes directrices, les normes et les stratégies de réduction des risques intégrant les questions relatives à la santé de la faune sauvage sont révisées et/ou élaborées</p>	<ul style="list-style-type: none"> Réviser les normes et les lignes directrices pratiques de l'OIE existantes, concernant la gestion de la santé de la faune sauvage tout au long de la chaîne de valeur / d'approvisionnement de faune sauvage, comprenant entre autres le commerce, l'élevage d'animaux sauvages, la délocalisation / le transport, l'abattage, le bien-être animal, les marchés et la sécurité sanitaire des aliments, afin d'identifier les lacunes et les besoins en matière de coordination avec d'autres organismes internationaux de normalisation et de réglementation En fonction des besoins identifiés, et en collaboration avec le Groupe de travail de l'OIE sur la faune sauvage et les Commissions spécialisées de l'OIE, élaborer / mettre à jour les normes et lignes directrices de l'OIE relatives à la gestion de la santé de la faune sauvage tout au long de la chaîne de valeur / d'approvisionnement de faune sauvage, avec le soutien d'un Groupe <i>ad hoc</i> de l'OIE, composé d'experts issus de secteurs variés (application de la loi, socio-économie, CITES, Services vétérinaires, conservation, utilisation durable de la faune sauvage) Par le biais de missions du processus PVS pertinentes (législation), apporter un soutien aux Services vétérinaires dans leurs activités réglementaires en lien avec la gestion de la santé de la faune sauvage tout au long de la chaîne de valeur de faune sauvage, notamment pour l'appréciation du risque et la gestion des risques (y compris sur les marchés traditionnels), la capture et la manipulation, l'élevage d'animaux sauvages, le commerce illégal et légal, l'abattage et la consommation, et le bien-être animal Diffuser les normes et lignes directrices de l'OIE nouvelles et actualisées aux Services vétérinaires et aux autres parties prenantes visées, et aider à leur mise en œuvre, grâce à des modules d'apprentissage en ligne et au soutien d'ateliers régionaux multisectoriels Suivre la mise en œuvre des nouvelles lignes directrices et normes en ayant recours à l'Observatoire de l'OIE et en recueillant les ensembles ultérieurs de données, ayant trait à la mise en œuvre des normes, aux obstacles et aux stratégies d'atténuation

OBJECTIF 1. Les Membres de l'OIE améliorent leurs capacités à gérer le risque d'émergence d'agents pathogènes et de transmission à l'interface homme-animal-écosystème, tout en tenant compte de la protection de la faune sauvage

Résultats	Productions	Activités
Accroissement de la sensibilisation et des connaissances relatives aux voies de risque et aux bonnes pratiques en matière de gestion de la santé de la faune sauvage	Production 5 Les services vétérinaires contribuent et ont accès aux nouvelles connaissances scientifiques ayant trait à la surveillance de la faune sauvage, aux maladies de la faune sauvage et aux risques connexes	<ul style="list-style-type: none"> Examiner de manière approfondie la base de connaissances et les études de cas sur les comportements à haut risque et les pratiques actuelles en matière de commerce (légal / illégal) et d'utilisation de la faune sauvage (chaînes d'approvisionnement de faune sauvage), en ayant recours aux bases de données existantes, aux enseignements acquis lors de projets antérieurs rapportés par la littérature scientifique, et à l'expertise collective qu'offrent les Centres de référence sur la faune sauvage et/ou le commerce, les Services vétérinaires et le Groupe de travail de l'OIE sur la faune sauvage
		<ul style="list-style-type: none"> Grâce à la création d'un Groupe <i>ad hoc</i> de l'OIE, comprenant des experts des Services vétérinaires, développer davantage les orientations sur l'application des principes d'appréciation du risque et de gestion des risques dans la gestion de la santé de la faune sauvage tout au long de la chaîne de valeur / d'approvisionnement, comprenant notamment les marchés traditionnels, la capture, le transfert / la délocalisation, la manipulation, le transport, le bien-être animal, l'élevage, les animaux de travail, l'abattage et la consommation, et identifier les voies de risque et les lignes directrices relatives à la sécurité des activités scientifiques / de recherche impliquant la faune sauvage.
		<ul style="list-style-type: none"> Grâce au soutien de partenaires scientifiques et des Centres de référence sur la faune sauvage et/ou le commerce, apporter un soutien aux études scientifiques, socio-économiques et anthropologiques⁴ relatives aux facteurs favorisant les pratiques à haut risque et aux alternatives potentielles, pour ce qui concerne les marchés traditionnels, la capture et la manipulation, le transport, le bien-être animal, l'élevage, le commerce, l'abattage et la consommation de faune sauvage, tout en prenant en compte le bien-être animal.
	Production 6 Des outils de défense des intérêts, de sensibilisation et de communication relative au risque, ayant trait aux questions de santé de la faune sauvage, intégrant les concepts « Une seule santé » et les stratégies de modification des comportements sont diffusés	<ul style="list-style-type: none"> Élaborer une stratégie de communication pour sensibiliser aux risques sanitaires dans le contexte du commerce et tout au long de la chaîne d'approvisionnement de faune sauvage et pour exercer un lobbying sur des parties prenantes ciblées, impliquées dans le commerce de faune sauvage, afin de mettre en œuvre les bonnes pratiques
		<ul style="list-style-type: none"> Procéder à une évaluation des besoins, examiner les matériels existant et identifier, au niveau régional, des outils novateurs pour une communication pratique, axée sur la modification des comportements et la prévention des événements de propagation des animaux à l'homme, visant les Services vétérinaires, les communautés locales à risque, les parties prenantes dans la gestion de la faune sauvage, les producteurs agricoles, les écoles / institutions de formation vétérinaires et para-vétérinaires, les plateformes de « Une seule santé » et les gouvernements
		<ul style="list-style-type: none"> Produire et/ou adapter, au niveau régional, les outils de communication pratiques existants ou nouveaux, axés sur la modification des comportements et la prévention des maladies, intégrant le concept « Une seule santé », afin de soutenir les bonnes pratiques (et les alternatives) dans la gestion de la santé de la faune sauvage, tout au long de la chaîne de valeur (marchés traditionnels, capture et manipulation, élevage d'animaux sauvages, délocalisation / transfert, bien-être animal, abattage et consommation).
		<ul style="list-style-type: none"> Apporter un soutien aux Services Vétérinaires et à leurs partenaires pour l'adaptation des outils de communication produits au niveau local

⁴ https://www.oie.int/fileadmin/Home/eng/Our_scientific_expertise/docs/pdf/COV-19/1st_call_COVID19_21Feb.pdf and <https://www.who.int/blueprint/priority-diseases/key-action/Roadmap-version-FINAL-for-WEB.pdf?ua=1>

OBJECTIF 1. Les Membres de l'OIE améliorent leurs capacités à gérer le risque d'émergence d'agents pathogènes et de transmission à l'interface homme-animal-écosystème, tout en tenant compte de la protection de la faune sauvage

Résultats	Productions	Activités
		<ul style="list-style-type: none"> • Aider à la diffusion d'outils de communication axés sur la modification des comportements et la prévention par les Services vétérinaires, destinés aux parties prenantes visées, par l'intermédiaire ou en collaboration avec des partenaires locaux ou régionaux pertinents, en fonction des besoins, afin de mieux sensibiliser les parties prenantes impliquées dans le commerce de faune sauvage et de les encourager à adopter les bonnes pratiques (marchés traditionnels, capture et manipulation, élevage d'animaux sauvages, délocalisation, abattage et consommation, ainsi que bien-être animal)
		<ul style="list-style-type: none"> • Apporter un soutien aux Services vétérinaires pour exercer un lobbying et défendre les intérêts auprès des décideurs - notamment au sein des gouvernements, des communautés économiques régionales, des bailleurs de fonds / des partenaires d'investissement et des plateformes de « Une seule santé », afin de garantir un financement durable et un soutien politique pour la mise en œuvre, tout au long de la chaîne de valeur de faune sauvage, des bonnes pratiques de gestion de la santé de la faune sauvage, comprenant des stratégies d'atténuation des risques

OBJECTIF 2. Les Membres de l'OIE améliorent les systèmes de surveillance, la détection précoce, la déclaration et la gestion des maladies de la faune sauvage

Résultats	Contributions	Activités
Renforcement de la collaboration multisectorielle dans le cadre d'une approche « Une seule santé », et des capacités en matière de systèmes de gestion, de suivi et de surveillance de la santé de la faune sauvage	Production 1 Promotion de la coordination et de la collaboration multisectorielles dans le cadre d'une approche « Une seule santé »	<ul style="list-style-type: none"> • Procéder à une analyse et à l'évaluation des besoins des parties prenantes impliquées dans les systèmes de surveillance de la faune sauvage, au niveau régional et national
		<ul style="list-style-type: none"> • Analyser les lacunes et les points forts des Centres de référence de l'OIE actuels qui sont impliqués dans des activités en lien avec les zoonoses émergentes et les systèmes de surveillance de la faune sauvage, et renforcer leur impact en mettant en place un réseau mondial et dynamique de Centres de référence pour suivre, analyser et communiquer des informations relatives aux tendances et aux alertes en matière de maladies émergentes, ainsi qu'aux maladies de la faune sauvage, aux événements causés par des agents pathogènes et à la science liées à ces agents pathogènes, en coordination avec le Groupe de travail de l'OIE sur la faune sauvage
		<ul style="list-style-type: none"> • Améliorer le fonctionnement des partenariats avec les organisations travaillant sur la faune sauvage et dans le secteur de la conservation de la biodiversité, et s'engager dans de nouveaux partenariats, afin de renforcer activement les systèmes de surveillance de la faune sauvage (en incluant les questions relatives aux laboratoires et le transport des échantillons)
		<ul style="list-style-type: none"> • Se coordonner au sein de l'alliance Tripartite+ (OMS-FAO-OIE et PNUE) afin d'élaborer des stratégies visant à créer, maintenir et renforcer les systèmes de surveillance impliquant la faune sauvage
		<ul style="list-style-type: none"> • Développer et adapter des mécanismes ou des outils spécifiques (tels que les ateliers nationaux de transition RSI-PVS, le guide de l'alliance Tripartite sur les zoonoses, les sections EEC relatives aux zoonoses dans le RSI), afin de promouvoir et favoriser la collaboration entre les Services vétérinaires et le secteur de la faune sauvage pour l'élaboration de protocoles de surveillance intégrés
		<ul style="list-style-type: none"> • Collaborer au niveau régional avec des partenaires choisis (communautés économiques régionales, organismes sanitaires régionaux, etc.) pour aider au développement et/ou à la mise en œuvre durable de systèmes intégrés de surveillance, au niveau national et régional
	<ul style="list-style-type: none"> • Encourager les partenariats public-privé afin de soutenir la création et/ou la mise en œuvre durable de systèmes fonctionnels et durables de surveillance 	
	Production 2 Les Services vétérinaires évaluent et développent leurs capacités à mettre en place des systèmes de surveillance de la faune sauvage et la gestion de la santé la faune sauvage, dans le	<ul style="list-style-type: none"> • Réviser les compétences essentielles de l'outil PVS et d'autres composantes du processus PVS, afin d'intégrer les compétences requises pour les systèmes de surveillance impliquant la faune sauvage • Réviser le programme des compétences minimales attendues des jeunes diplômés, comprenant les « Lignes directrices de l'OIE pour un cursus de formation initiale vétérinaire » et les « Recommandations de l'OIE sur les compétences minimales attendues des jeunes diplômés en médecine vétérinaire pour garantir la qualité des Services vétérinaires nationaux » afin de combler les lacunes des systèmes de surveillance de la faune sauvage et des maladies de la faune sauvage, de manière à garantir que les diplômés en médecine vétérinaire bénéficient d'une formation de base optimale

OBJECTIF 2. Les Membres de l'OIE améliorent les systèmes de surveillance, la détection précoce, la déclaration et la gestion des maladies de la faune sauvage

Résultats	Contributions	Activités
	contexte de son commerce et tout au long de la chaîne d'approvisionnement de faune sauvage	<ul style="list-style-type: none"> • Procéder à une évaluation des besoins de formation des Services vétérinaires, notamment en matière de défense des intérêts, de sensibilisation et d'engagement des communautés, de systèmes de surveillance multisectoriels et s'appuyant sur les communautés, de maladies émergentes, de déclaration des maladies, de structures de gouvernance, de gestion des réseaux de partenaires... et d'approche « Une seule santé » (incluant la collaboration intersectorielle / la gouvernance multisectorielle), par le biais de l'examen des rapports du processus PVS, de questionnaires ciblés et de toute autre source de données pertinentes au niveau régional
		<ul style="list-style-type: none"> • Procéder à un examen du matériel de formation existant et faire le point sur les méthodologies de formation pertinentes ayant trait à des sujets choisis, en ayant recours à une approche « Une seule santé », des approches participatives, un engagement communautaire, des méthodologies d'apprentissage destinées aux adultes, des simulations et des exercices pratiques
		<ul style="list-style-type: none"> • Elaborer des modules d'apprentissage en ligne / des manuels de formation consacrés à des sujets choisis, en collaboration avec les Centres de référence de l'OIE sur l'éducation / la faune sauvage, les partenaires de l'éducation visant les professionnels vétérinaires, les para-professionnels vétérinaires, les écoles de la faune sauvage, ainsi que le programme d'études vétérinaires et la diffusion par le biais de la plateforme d'apprentissage en ligne de l'OIE
		<ul style="list-style-type: none"> • Organiser des ateliers multisectoriels régionaux et nationaux sur la surveillance de la faune sauvage s'appuyant sur les communautés, et sur les protocoles intégrés de développement de la surveillance, en ayant recours à des approches participatives et des exercices de simulation
		<ul style="list-style-type: none"> • En coordination avec la Commission des normes biologiques de l'OIE, évaluer la capacité des laboratoires vétérinaires à intégrer la gestion de la santé de la faune sauvage, en ayant recours aux missions PVS relatives aux Laboratoires durables et/ou d'autres outils d'évaluation (outil de la FAO de cartographie des laboratoires, et analyse des données recueillies grâce à l'analyse des données OIE-WAHIS sur les laboratoires nationaux et les capacités de diagnostic...)
		<ul style="list-style-type: none"> • Renforcer les capacités trans-sectorielles des laboratoires vétérinaires en matière de surveillance de la faune sauvage, de gestion des risques et de mesures d'atténuation, de maladies émergentes spécifiques impliquant la faune sauvage, de maladies de la faune sauvage, afin de développer les capacités d'épreuves de diagnostic, grâce au programme de jumelage des laboratoires de l'OIE
		<ul style="list-style-type: none"> • Identifier et engager des partenariats locaux / régionaux afin d'aider les Services vétérinaires à mettre en œuvre des actions pour mener la surveillance de la faune sauvage, selon les besoins
	Production 3 Les Services vétérinaires améliorent le recueil, l'analyse, la communication	<ul style="list-style-type: none"> • Identifier et mettre en œuvre des actions visant à encourager la déclaration volontaire des maladies non listées par l'OIE et la déclaration obligatoire des maladies listées de l'OIE affectant la faune sauvage
		<ul style="list-style-type: none"> • Examiner les données relatives aux maladies de la faune sauvage recueillies par l'OIE et d'autres sources d'information, et effectuer les analyses ultérieures et les retours d'information aux Membres de l'OIE, afin de garantir une utilité maximale pour les Pays membres, en matière d'appréciation du risque et de gestion des risques

OBJECTIF 2. Les Membres de l'OIE améliorent les systèmes de surveillance, la détection précoce, la déclaration et la gestion des maladies de la faune sauvage

Résultats	Contributions	Activités
	et l'utilisation de données de bonne qualité relatives à la santé de la faune sauvage, au niveau national et mondial.	<ul style="list-style-type: none"> • Procéder à une campagne de défense des intérêts / de communication visant à inciter à la déclaration des maladies de la faune sauvage (et déstigmatiser les maladies de la faune sauvage dans le contexte des répercussions perçues sur le commerce du bétail) • Impliquer les Points focaux nationaux (PFN) de l'OIE pertinents dans un réseau interactif et dynamique, lors de et entre des séminaires réguliers de l'OIE (par exemple grâce à la création d'une plateforme de type média social, au partage d'informations et de documents pertinents). Encourager les PFN à utiliser, examiner et analyser les données relatives aux maladies de la faune sauvage, en mettant à leur disposition des formations (en analyse, etc.) et un forum permettant le partage d'idées et d'informations • Dispenser des cours de formation aux Points focaux nationaux de l'OIE pertinents, portant sur la mise en place de systèmes de déclaration des maladies de la faune sauvage, et comprenant les bonnes pratiques en matière de technologie de gestion de l'information, les méthodologies normalisées de recueil de données, l'intégration de la protection des informations, la qualité et l'analyse des données, la traduction des données en informations, la gestion de l'ensemble du système, et améliorer la réactivité relative à la déclaration des maladies à l'OIE-WAHIS, grâce à l'élaboration d'orientations générales / de procédures officielles normalisées (SOP) • Développer un module d'apprentissage en ligne spécifique pour favoriser la déclaration des maladies de la faune sauvage par l'intermédiaire du système OIE-WAHIS, en mettant en exergue l'utilité des données
Promotion d'un environnement politique, stratégique et scientifique permettant aux Services vétérinaires de mettre en œuvre le suivi et la gestion de la santé de la faune sauvage	Production 4 Les lignes directrices, les normes et les stratégies de réduction des risques intégrant les questions relatives à la santé de la faune sauvage sont révisées et/ou élaborées	<ul style="list-style-type: none"> • Examiner les normes et les lignes directrices pratiques de l'OIE existantes, afin d'identifier les lacunes et les besoins en matière de maladies de la faune sauvage, de surveillance de la faune sauvage, d'appréciation et de gestion des risques liés aux événements de propagation d'agents pathogènes entre la faune sauvage, les animaux domestiques et l'homme, et en coordination avec d'autres organismes internationaux de normalisation • En fonction des besoins identifiés, et en coordination avec le Groupe de travail de l'OIE sur la faune sauvage et les Commissions spécialisées, élaborer ou mettre à jour des normes et lignes directrices de l'OIE ayant trait à la surveillance de la faune sauvage, à l'appréciation et la gestion des risques liés aux événements de propagation d'agents pathogènes entre la faune sauvage, les animaux domestiques et l'homme, par l'intermédiaire d'un Groupe <i>ad hoc</i> multisectoriel, comprenant des ONG de conservation, des experts socio-économiques, des universitaires, des experts de l'UICN... • Diffuser les normes et lignes directrices de l'OIE nouvelles ou actualisées, et aider à leur mise en œuvre par les Services vétérinaires, par le biais de modules d'apprentissage en ligne et d'ateliers multisectoriels sous-régionaux • A travers des missions pertinentes du processus PVS (législation), apporter un soutien aux Services vétérinaires dans leurs activités réglementaires en rapport avec les systèmes de surveillance de la faune sauvage, l'appréciation et la gestion des risques liés aux événements de propagation d'agents pathogènes entre les animaux sauvages, les animaux domestiques et l'homme, la gestion des maladies de la faune sauvage, tout en coopérant avec les autres parties prenantes pertinentes (secteurs de la santé humaine, de la faune sauvage / l'environnement, chargé de l'application de la loi, de l'éducation et la recherche)

OBJECTIF 2. Les Membres de l'OIE améliorent les systèmes de surveillance, la détection précoce, la déclaration et la gestion des maladies de la faune sauvage

Résultats	Contributions	Activités
		<ul style="list-style-type: none"> • Suivre la mise en œuvre des normes internationales de l'OIE, en ayant recours à l'Observatoire de l'OIE, en recueillant les ensembles ultérieurs de données ayant trait à la mise en œuvre des normes, aux obstacles et aux stratégies d'atténuation • Élaborer une procédure de l'OIE pour définir un foyer comme étant une maladie émergente chez la faune sauvage, avec des informations sur l'épidémiologie de la maladie et les mesures potentielles visant à gérer les risques de maladie
Accroissement de la sensibilisation et des connaissances relatives aux voies de risque et aux bonnes pratiques en matière de gestion de la santé de la faune sauvage	Production 5 Les services vétérinaires contribuent et ont accès aux nouvelles connaissances scientifiques ayant trait à la surveillance de la faune sauvage, aux maladies de la faune sauvage et aux risques connexes	<ul style="list-style-type: none"> • Effectuer un examen approfondi de la base de connaissances et des études de cas ayant trait aux maladies de la faune sauvage qui constituent une menace pour les populations d'espèces sauvages, et aux zoonoses émergentes impliquant la faune sauvage, en recourant aux informations provenant des réseaux de surveillance de la faune sauvage, aux bases de données existantes (UICN, FAO Forêts), aux enseignements tirés de projets actuels et passés (PREDICT (prévoir), EBO-SURSY...) et à l'expertise qu'offrent les Centres de référence de l'OIE sur la faune sauvage, les PFN, le Groupe de travail de l'OIE sur la faune sauvage, et toute autre source d'expertise, s'il y a lieu.
		<ul style="list-style-type: none"> • Identifier et actualiser les cartes des risques, y compris les voies de risque, et les potentielles zones sensibles pour les maladies de la faune sauvage et les maladies émergentes, afin de mieux cibler les zones d'intervention au niveau régional et national, en ayant recours aux nouvelles connaissances et aux bases de données existantes (projet MOOD).
		<ul style="list-style-type: none"> • Apporter un soutien aux études scientifiques visant à identifier les réservoirs d'agents pathogènes zoonotiques émergents et à mieux comprendre les mécanismes de transmission à l'interface homme-animal-écosystème, la dynamique des agents pathogènes au sein des populations de faune sauvage, avec l'appui de partenaires scientifiques, des Centres de référence sur la faune sauvage et des réseaux de surveillance de la faune sauvage
		<ul style="list-style-type: none"> • Apporter un soutien aux études socio-économiques, anthropologiques et éthologiques portant sur les interactions entre la faune sauvage et les communautés à risque vivant à l'interface homme-animal-écosystème, et les perceptions qu'elles ont de la faune sauvage
		<ul style="list-style-type: none"> • Engager de jeunes vétérinaires dans des formations de niveau MSc (<i>Master of Science</i> – Maîtrise de sciences) et PhD (<i>Doctor of philosophy</i> – Doctorat) ou dans des spécialisations en gestion de la santé de la faune sauvage, grâce à des mécanismes de bourses ou un financement conjoint avec les Centres de référence
		<ul style="list-style-type: none"> • Pour renforcer les programmes d'études, diffuser les connaissances aux établissements d'enseignement vétérinaire (EEV) et aux institutions de gestion de la faune sauvage, par le biais de la plateforme d'apprentissage en ligne de l'OIE ou grâce à l'expertise mise à disposition par Les Centres de référence.
		<ul style="list-style-type: none"> • Élaborer une stratégie d'information afin de sensibiliser des parties prenantes ciblées et d'exercer un lobbying, portant sur l'importance de la santé de la faune sauvage dans le maintien d'écosystèmes en bonne santé et fonctionnels, et en vue d'intégrer pleinement la santé de la faune sauvage dans les stratégies zoonosaires

OBJECTIF 2. Les Membres de l'OIE améliorent les systèmes de surveillance, la détection précoce, la déclaration et la gestion des maladies de la faune sauvage

Résultats	Contributions	Activités
	<p>Production 6</p> <p>Des outils de défense des intérêts, de sensibilisation et de communication relative au risque, ayant trait aux questions de santé de la faune sauvage, intégrant les concepts « Une seule santé » et les stratégies de modification des comportements sont diffusés</p>	<ul style="list-style-type: none"> Évaluer les besoins au niveau régional et identifier les outils innovants de sensibilisation existants, axés sur la modification des comportements, la prévention de la propagation des agents pathogènes des animaux à l'homme, les maladies de la faune sauvage, la protection de la faune sauvage, les systèmes de surveillance, et visant les Services vétérinaires, les communautés locales à risque, les réseaux de surveillance de la faune sauvage, les écoles / institutions de formation vétérinaire et para-vétérinaire, les plateformes de « Une seule santé » et les gouvernements
		<ul style="list-style-type: none"> Produire des outils de sensibilisation mettant l'accent sur les méthodologies destinées à faire évoluer les comportements, afin de combler les lacunes identifiées. Ces outils doivent être adaptés aux contextes régionaux, en prenant notamment en compte les considérations liées au genre, et intégrer le concept « Une seule santé », afin d'impliquer les parties prenantes dans les systèmes de surveillance de la faune sauvage, les maladies de la faune sauvage, la gestion des risques et la prévention
		<ul style="list-style-type: none"> Apporter un soutien aux Services vétérinaires et à leurs partenaires pour l'adaptation locale des outils de sensibilisation, afin de d'accroître celle-ci au sein des communautés locales et de les impliquer dans les systèmes de surveillance de la faune sauvage, la gestion des risques, la prévention et la protection de la faune sauvage
		<ul style="list-style-type: none"> Aider à la diffusion auprès de parties prenantes ciblées des outils de sensibilisation par les Services vétérinaires, en collaboration avec les partenaires et parties prenantes locaux ou régionaux concernés, selon les besoins, pour toucher un public plus large
		<ul style="list-style-type: none"> Apporter un soutien aux Services vétérinaires pour exercer un lobbying sur les décideurs, notamment au sein des gouvernements, des communautés économiques régionales et des plateformes « Une seule santé », afin de garantir un financement durable et un soutien politique pour la mise en œuvre de systèmes intégrés et multisectoriels de surveillance de la faune sauvage et veiller à ce que des investissements soient réalisés pour adopter une approche holistique de la santé de la faune sauvage